

# Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - CLAS -

Journée du 8 octobre 2019



réseau d'accompagnement des

**PARENTS**

# Le Clas

- L'accompagnement à la scolarité, est défini par la Charte nationale comme un dispositif partenarial concourant à la coéducation des enfants et des jeunes, en lien avec les parents.
- Il propose, aux enfants et aux jeunes, l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.
- Il crée les conditions d'une prise en compte par les porteurs de projets du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment grâce à la facilitation et à la médiatisation des relations avec l'école.

# Les principes généraux

- le respect des choix individuels
- l'égalité des droits de chacun
- le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables
- les projets devront faire explicitement mention du caractère laïque des actions ; de leur refus de tout prosélytisme ; du caractère gratuit des prestations ou de la nature symbolique de la participation financière demandée aux familles ; de l'ouverture des actions à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

# Les objectifs du Clas

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'École.

Il se propose, par des stratégies diversifiées :

- d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche

# Les objectifs du Clas

- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

# Les bénéficiaires du Clas

Les actions Clas sont avant tout destinées à ceux qui ne bénéficient pas des conditions optimales de réussite scolaire.

Elles visent à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et au savoir et qui se creusent durant les temps où les enfants et les jeunes ne sont pris en charge ni par l'Ecole ni par les familles.

# Les accompagnateurs Clas

Les accompagnateurs doivent avoir :

- une bonne connaissance de l'environnement social et culturel
- un bon degré d'information sur le fonctionnement de la scolarité
- un sens aigu de la relation avec les enfants, les jeunes et leurs famille

Le caractère laïque de la démarche et le refus de tout prosélytisme sont des critères de choix impératifs.

# Les relations avec l'école

L'efficacité des actions Clas dépend dans une large mesure des liens qu'elles entretiennent avec les projets d'école ou d'établissement.

Il est tout particulièrement recherché :

- la continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions Clas
- le renforcement des échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les intervenants Clas
- l'adaptation et la différenciation des actions selon l'âge et le niveau des enfants

# Le financement du Clas

Le principe du co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale.

Dans le département :

- Le **Conseil Départemental** finance les actions en faveur des collégiens en prenant plus particulièrement en compte leur qualité méthodologique.
- La **Ville de Strasbourg** participe au financement des actions proposées sur son territoire, au profit des enfants en difficultés scolaires fréquentant les écoles élémentaires.

# Le financement du Clas

- L'effort de l'État portera en priorité sur les projets bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de favoriser les parcours scolaires des enfants et de lutter contre le décrochage
- La **Caisse d'Allocations Familiales** finance ce dispositif au titre de sa mission «Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants» par le versement d'une prestation de service

# Quelques chiffres

Pour l'année 2019 /2020, **368 actions** CLAS ont été déposées dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement des parents »

Montant global des cofinancements : **874 062,76 €**

**3 249** bénéficiaires prévisionnels (dont 62% en école élémentaire et 49,43% sur la Ville de Strasbourg)

# Le « kit CLAS »

L'action CLAS s'inscrit dans une démarche concertée de réussite éducative.

Aussi, le projet doit être construit par la structure porteuse en lien avec le ou les établissement(s) scolaire(s) concerné(s) et avec les parents.

Pour aider à la formalisation du partenariat, ainsi qu'à la contractualisation entre les porteurs et les parents, un « kit CLAS » a été élaboré et est mis à disposition des structures.

Ce kit ne revêt pas un caractère obligatoire cependant son utilisation est fortement préconisée.

# Le « kit CLAS »

Elaboré dans le cadre d'un groupe de travail partenarial associant différents porteurs de projets, ce kit comprend :

- une fiche de repérage des besoins de l'enfant
- un contrat d'engagement
- une fiche de suivi de l'enfant
- une fiche d'évaluation du partenariat
- une fiche de repérage des besoins des parents

# Le « kit CLAS »

La fiche de repérage des besoins de l'enfant :

Elle est à remettre par l'animateur Clas au corps enseignant afin de faciliter l'identification des progrès à réaliser par l'enfant en partant des atouts de l'enfant sur les thématiques suivantes :

- Autonomie et méthodologie
- Comportement
- Expression orale
- Lecture (uniquement pour l'élémentaire)
- Expression écrite
- Développement de soi et créativité

Deux versions existent : une pour l'élémentaire et une pour le secondaire

# Le « kit CLAS »

Le contrat d'engagement :

Il s'agit d'un contrat quadripartite qui permet de formaliser les engagements respectifs de l'enseignant, du ou des parent(s), de l'enfant et de l'animateur lorsqu'un enfant intègre le dispositif.

# Le « kit CLAS »

La fiche de suivi de l'enfant :

Fiche navette qui circule entre l'animateur Clas et l'enseignant afin de favoriser les échanges entre professionnels engagés pour la réussite de l'enfant.

Elle liste les progrès réalisés autour de thématiques comme notamment l'autonomie, la responsabilité, la relation aux autres, la collectivité, l'initiative, compétences en expression orale et écrite...

# Le « kit CLAS

La fiche d'évaluation du partenariat :

Cette fiche est à utiliser pour dresser le bilan du partenariat quadripartite et évaluer les bénéfices du dispositif tant pour l'enfant que pour son parent.

La fiche de repérage des besoins des parents :

A compléter en amont de l'accueil, elle interroge sur la vision qu'on les parents de leur enfant ainsi que de leurs attentes du dispositif.

# Le « kit CLAS

Ce kit doit permettre de faciliter la phase de bilan du Clas lors de la remontée des données d'activités annuelle à laquelle les porteurs de projets doivent participer.

Il doit également permettre la formalisation des partenariats afin d'inscrire les actions dans une démarche d'amélioration continue.

Documents disponibles sur le site [www.reseaudesparents67](http://www.reseaudesparents67)

# Les évolutions du dispositif Clas

Nouveau référentiel Clas à compter de l'appel à projet 2020/2021

3 points évolutions du nouveau référentiel :

- La définition de la notion d'un « collectif d'enfants »
- Les modalités d'encadrement des enfants au sein du collectif
- La définition de la durée minimum d'une action Clas

# Les évolutions du dispositif Clas

Le « collectif d'enfants » :

Un collectif d'enfants est un groupe constitué de **8 à 12 enfants maximum** qui se réunit durant toute l'année scolaire dans un même lieu, accessible aux parents.

*En milieu rural, en raison de la spécificité territoriale et notamment des problématiques liées à la mobilité, un **nombre minimum de 5 enfants** par collectif est accepté.*

# Les évolutions du dispositif Clas

Les modalités d'encadrement :

Chaque collectif doit être encadré et animé par **au moins 2 animateurs** professionnels et/ou bénévoles.

*En milieu rural : l'encadrement est **d'un animateur** pour chaque collectif inférieur à 8 enfants.*

# Les évolutions du dispositif Clas

La durée minimum d'une action Clas :

**Deux séances hebdomadaires d'une heure minimum** par séance doivent être proposées pour chaque collectif d'enfants, et **sur une période de 30 semaines** de fonctionnement annuel, afin de favoriser la progression des enfants et des jeunes.

*En milieu rural, une séance hebdomadaire **de 2 heures consécutives minimum** peut être validée.*

# Les évolutions du dispositif Clas

La coordination des actions Clas :

Une attention particulière est portée au recrutement et à l'encadrement des accompagnateurs à la scolarité.

L'organisateur doit désigner un coordonnateur des actions chargé de l'encadrement des différents intervenants qui doit posséder un niveau de **formation équivalent à Bac +2 minimum et d'une expérience professionnelle d'animation ou d'éducation.**

# Les évolutions du dispositif Clas

**4 critères cumulatifs** d'accompagnement, d'intervention et de coordination sont demandés :

Un projet Clas doit développer :

- un axe d'intervention auprès des enfants
- un axe d'intervention auprès des parents
- un axe de concertation et de coordination avec l'école
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire

# Les évolutions du dispositif Clas

Des réunions d'informations spécifiques sur le nouveau référentiel Clas seront proposées en lien avec le réseau des parents sur les territoires :

- le 4 novembre de 14h00 à 16h00 au Centre social « Ilot du Moulin » à Saverne
- le 5 novembre de 10h00 à 12h00 au centre administratif de Strasbourg
- le 12 novembre de 14h00 à 16h00 au Centre social des Pins à Haguenau
- le 14 novembre de 10h00 à 12h00 au Centre social de Benfeld

# Les évolutions du dispositif Clas

Ces réunions seront l'occasion d'échanger avec les porteurs de projets sur les évolutions attendues.

Un point sera également prévu pour la présentation du référentiel national de financement des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité (actions du Reaap).